



FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Durée : 2 jours

Objectifs de la formation

Intervenir efficacement face à une situation d'accident et mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. Obtenir la certification SST.

Publics visés

Tout salarié souhaitant connaître les gestes qui sauvent

L'article R4224-15 du code du travail stipule :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence :

1° Dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux.

2° Sur chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Prérequis : Aucun

Contenu de la formation

Être sauveteur-secouriste du travail

Les accidents du travail et la prévention des risques professionnels

Le rôle du sauveteur-secouriste du travail

Rechercher les risques

Reconnaître le risque et le supprimer ou l'isoler

Examiner la victime et faire alerter

Examen de la (des) victimes pour la mise en œuvre de l'action choisie

Alerter, ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Secourir

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriés à l'état de la (des) victime(s) selon différentes situations d'accidents

Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession (bâtiment, industrie chimique, etc. ...) et de l'entreprise

Utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques



Moyens Pédagogiques :

-  Cours sur vidéoprojecteur
-  3 mannequins (adulte, enfant et nourrisson) pour la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et le bouche à bouche.
-  Un défibrillateur Automatisé Externe de formation (ou semi-automatisé)
-  Accessoires factices pour mises en scène de situations d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...)
-  Grille d'évaluation nationale INRS

Modalités : groupes de 4 à 14 personnes
Formation en présentiel

Evaluation

Evaluations formatives réalisées tout au long de la formation avec une certification finale, accident simulé, fiche de suivi INRS.

Validation/Certification

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat SST de l'assurance maladie Risques professionnels/INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur

Validité

2 ans – Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoires